



CONSIGNES À RESPECTER

Version 4.1 à compter du 24 juillet 2020

Encadrants

Adhérents

PRÉCAUTIONS

Port du masque

Obligatoire avant et après la sortie
Non conseillé pendant l'activité

Distanciation physique

- Faire respecter une distanciation physique de 2 mètres minimum entre les pratiquants de randonnée pédestre
- Faire respecter 1,5 mètre minimum d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs

- Respecter une distanciation physique de 2 mètres minimum entre les pratiquants de randonnée pédestre
- Respecter 1,5 mètre minimum d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs

Utilisation de gel hydro alcoolique

Obligatoire

Si symptômes du COVID-19

- Rester chez soi
- Prévenir immédiatement l'association si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe

Kit sanitaire personnel composé de :
2 masques, 1 flacon de gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon, 1 sac poubelle.

Obligatoire

Matériels liés à la pratique

- Utilisation du matériel strictement personnel
- Aucun prêt de matériel par l'association
- Aucun échange de matériel entre participants

Durée de pratique

Sans limitation de durée de pratique

PUBLICS

Tous les adhérents et encadrants

Sans limitation mais en respectant la distanciation entre adhérents et en divisant les groupes importants en plusieurs groupes de 10 adhérents espacés de quelques mètres entre eux

SORTIES

Inscription aux sorties

- La liste des participants est arrêtée à l'heure de fermeture des inscriptions à la sortie
- Aucune autre inscription n'est autorisée (même si désistement) pour permettre la traçabilité en cas de contamination (transmission de la liste aux autorités sanitaires)
- Aucune sortie « coordonnée »

- Obligatoire soit sur le site internet, soit par téléphone aux permanences
- Aucune demande directe auprès du chef de file ne sera validée
- Toute demande d'ajout à une sortie sera refusée
- En cas de désinscription tardive et répétée aux sorties, le chef de file aura le droit de refuser la personne à ses sorties

Encadrement

- Obligation d'associer un serre-file à chaque sortie
- Chef de file et/ou serre-file chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique

Conseils pédagogiques

Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique.

Encadrants

Adhérents

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	<p>En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée, l'adhérent doit prévenir immédiatement l'association qui en informera rapidement les autres participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne malade devra consulter et se faire tester. - Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux activités de l'association qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.- 	
 TRANSPORTS		
Transport individuel	Obligatoire	
Covoiturage	Le covoiturage est autorisé avec port du masque OBLIGATOIRE, gestes barrières et gel hydro alcoolique, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation.	
 ESPACE DE PRATIQUE		
Lieu de pratique	Sans limitation	
Législation en vigueur	Dans les espaces ouverts autorisés	/
Espace de pratique	Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés	
 CONVIVIALITÉ		
Partage de repas, pots, festivités	<ul style="list-style-type: none"> - Pot de l'amitié possible dans structure autorisée - Aucun partage de denrées alimentaires - Pas de photo de groupe 	
Discussions en présentiel	Avec distanciation et masque obligatoire	
 SÉJOURS	Autorisés	
 FORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement - Conseillé en distanciel et en extérieur 	
 SÉANCE DE TRAVAIL ET RÉUNIONS	Les échanges pour l'administration, le suivi de l'association, le programme d'activités, ... sont réalisés en visioconférence, par mails, par appels téléphoniques.	
 ACCIDENT	Mettre un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours (sauf urgence vitale)	
 VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS	<ul style="list-style-type: none"> - le secrétariat par mail contact@apnp.fr - les permanences : 64 au 05 59 27 15 30 65 au 05 62 93 35 38 	